

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-50 du 11 Février 1985

portant nomination des Commissaires aux
comptes du Conseil d'Administration de
l'Office Béninois du Cinéma (OBECI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982, régissant les rapports entre l'Etat, les Offiées, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation, et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 84-110 du 28 Février 1984 portant approbation des statuts de l'Office Béninois du Cinéma ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les Camarades :

- Simone DARBOUX, Expert Comptable agréé
- Adissa OBE, Administrateur Civil

sont nommés Commissaires aux comptes auprès de l'Office Béninois du Cinéma (OBECI).

.../...

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Information et
des Communications, absent, le Ministre
Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique
et de l'Administration Territoriale, chargé de l'intérim,

Edouard ZODEHOUGAN

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CPC 4 DP 2 MFE-MIC 8 Autres Ministères
13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DSC-INSAE 6 BCP 1 UNB-FASJEP 4 DCCT-GCOM 2 IGE et
ses Sections 4 BN-DAN 4 DB-DCF-DSDV-DJ 10 OBECI 1 Intéressés 2 JORPB 1.-